

QUESTION DE M. FOURNY À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LE REDÉPLOIEMENT DE L'AÉRODROME DE SAINT-HUBERT ET L'ENCADREMENT DES ACTIVITÉS DE VOLTIGE »

Mme la Présidente. – M. Fourny m'indique que j'aurais dû le voir à travers la porte qui se situe à ma gauche. Je vais changer de lunettes et l'invite à se rendre à la tribune pour la question qu'il adresse au Ministre Antoine à propos du redéploiement de l'aérodrome de Saint-Hubert et l'encadrement des activités de voltige ».

La parole est à M. Fourny pour poser sa question.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je reviens vers vous, dans le cadre de cette question d'actualité, à propos de l'aérodrome de Saint-Hubert qui est reparti vers une gestion nouvelle grâce à votre intervention et à l'initiative prise par IDELUX. L'activité reprend, mais un débat se fait de plus en plus important en raison des activités de voltige qui y sont pratiquées et des nuisances sonores que cela entraîne suite au survol par les avions des habitations et des villages situés à proximité de l'aérodrome.

Outre les nuisances sonores, cela pose des problèmes de sécurité. On annonce par ailleurs la tenue prochaine du championnat national de haute voltige à Saint-Hubert au début du mois de juin.

Le conseil d'administration a été interpellé par la ville à ce propos et des réponses ont été données.

Les mesures préconisées ne semblent toutefois pas pouvoir être appliquées dans l'immédiat.

Monsieur le Ministre, quand ces règles trouveront-elles à s'appliquer ? Va-t-on déplacer les zones de survol ?

J'espère, par vos réponses, apporter un apaisement à ces populations qui doivent subir au quotidien d'importantes nuisances liées à ces nouvelles activités à Saint-Hubert.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Reconnaissons que nous disposons en Wallonie de différents aérodromes qui n'avaient guère de succès, ni d'activité. La politique menée ces dernières années a consisté à trouver des partenaires susceptibles d'exploiter ces aérodromes, de leur donner une activité et d'en assurer la pérennité par des ressources qui leur sont propres.

Aujourd'hui, dans la convention que nous avons conclue avec IDELUX, nous avons mis sur pied une stratégie de valorisation économique de l'aérodrome de Saint-Hubert pour lui donner des perspectives à l'avenir.

Chacun a pu saluer le renouveau de l'aérodrome de Saint-Hubert. Le corollaire de l'activité retrouvée a des conséquences en matière d'environnement.

Nous avons entrepris, en concertation avec IDELUX, une réflexion qui a débouché sur des décisions intervenues le 26 avril. Plusieurs mesures ont été arrêtées qui devraient, à court ou moyen terme, apporter un certain nombre d'apaisements aux riverains.

Rappelons que le permis d'environnement de décembre 2006 ne prévoyait pas de volet particulier quant à la voltige. C'est l'arrêté royal de 1994 — de compétence fédérale — qui détermine la manière avec laquelle doit se dérouler la voltige. Nous sommes donc soumis à une réglementation fédérale de la DGTA.

Nous allons installer un « box », c'est-à-dire une zone consacrée à la voltige, située à 5,5 km de toute habitation. Il nous faut, pour ce faire, l'autorisation du fédéral. Les démarches vont être entreprises et nous pourrons alors commencer les travaux à due concurrence. Cela prendra toutefois quelques mois.

Nous allons également revoir les heures d'ouverture pour préserver le sommeil légitime et la quiétude des riverains.

Nous allons imposer un silencieux sur les appareils nécessaires pour l'exercice de la voltige.

Relevons enfin la mesure la plus significative, à savoir l'interdiction de survol, notamment de la communauté urbaine de Saint-Hubert.

À l'exception du « box », ces mesures sont d'application immédiate. Elles me paraissent utiles et probablement suffisantes.

Nous devons sans doute évaluer de nouvelles mesures pour voir ce qui subsiste encore comme inconvénients dûment constatés. Je n'écarte d'ailleurs pas la possibilité d'organiser un comité d'accompagnement, de manière à ce qu'il y ait un dialogue fécond pour continuer à prendre des mesures pour cet aérodrome qui connaît un véritable renouveau, mais qui ne peut pas pour autant préjudicier les riverains.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fourny.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Mme la Présidente. – Ceci clôt les questions d'actualité.